

Le vendredi huit cent quatre-vingt-cinq, le vingt-deux novembre, à onze heures du matin, le Conseil municipal de la commune de Combiers s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Charles Marie.

Étaient présents: M. G. Baduillac G^{ne}, Dallah p. Biret Thomas, Dourier Martial, Dourier Louis, Deluchet ^{et Duchet} formant la majorité du conseil municipal.

M. Dourier Louis, a été nommé secrétaire et p. et a accepté.

M. G. Marie donne communication du budget des recettes et des dépenses des chemins vicinaux.

Les recettes s'élevaient à 1602 fr. et les dépenses s'élevaient à 1602 fr. Les fonds libres ne sont donc nuls.

Après délibération, le conseil accepte le dit budget tel qu'il a été adressé par M. l'Agent voyer cantonal.

Fait et délibéré le jour mois et an sus dits et ont
signé les membres présents, excepté Deluchapt et Ducour Martial
qui ont déclaré ne savoir signer.

Biret Thomas. Simon Dereux. Duchesne
J. Cheurion. Polaud. J. Radwiller

Même séance

M. le Maire expose au Conseil que par délibération
en date du neuf août dernier, cette assemblée a demandé un
secours pour augmenter le mobilier scolaire des écoles qui est insuffi-
sant. Le montant de cette dépense a été fixé approximati-
vement à la somme de quatre cents francs.

M. le Maire donne connaissance au Conseil de la lettre préfectorale
en date du 30 juillet demandant de fournir un devis des objets mobiliers
à acquérir et de l'inscription financière de la commune.

Le Conseil après examen et délibération maintient sa délibération
du neuf août et dernier en demandant qu'un devis des objets soit
dressé et présenté à M. le Préfet.

Quant à l'inscription financière de la commune, est dans
un état peu favorable car les recettes libres en ce moment, doivent
être employées, d'après avis du conseil municipal, à la construction
d'une halle pour le service des foires de la localité. Cette
dépense nécessiterait la somme de sept cents francs environ
et pour faire face ce travail les ressources de la commune
sont même insuffisantes et que par suite pour le mobilier
scolaire il ne reste aucun fonds libre et prie par conséquent
M. le Préfet de vouloir bien prendre en considération la
demande du conseil municipal en faisant accorder le montant
de quatre cents francs pour le mobilier scolaire qui est
indispensable pour la bonne direction des écoles.

Fait et délibéré le jour mois et an sus dits et ont
signé les membres présents, excepté Deluchapt et Ducour
Martial pour ne savoir signer.

Biret Thomas. Simon Dereux. Duchesne
J. Cheurion. Polaud. J. Radwiller